



BULLETIN DE SANTE DU

VEGETAL

Viticulture

EDITION MIDI-PYRENES

GAILLAC

N°08 - 22 mai 2024

Abonnez-vous gratuitement aux BSV de la région Occitanie











Directeur de publication : Denis CARRETIER Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie BP 22107 31321 CASTANET TOLOSAN CX Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution ISSN en cours

Comité de validation : Chambre d'agriculture du Tarn, Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie, DRAAF Occitanie, Vinovalie Cave de Rabastens



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

A retenir

MILDIOU De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles et grappes. La

pression reste forte, restez très vigilant.

BLACK-ROT Des tâches récentes sont signalées sur feuilles. Des contaminations

sont possibles à chaque pluie. Restez très vigilant.

OIDIUM Le stade de sensibilité est atteint sur l'ensemble des parcelles.

VERS DE LA GRAPPE Le vol est terminé

FLAVESCENCE DOREE Observation des premières larves. Les dates du T1 vous seront

communiquées prochainement.

METEO

Cumul de pluies de la semaine précédente (du 13 au 20 mai)
 Source : Météo France



Le Verdier: 28,1mm
Cestayrols: 29,4 mm
Senouillac: 30,9 mm
Gaillac: 27,3 mm
Rabastens: 20 mm

Cadalen : 21,7 mmCunac : 30,6 mm

• Prévisions du 22 au 27 mai 2024 (Source : Météo Plein champ - Gaillac)

	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 24	Samedi 25	Dimanche 26	Lundi 27
Températures	11-21	12-20	12-20	11-25	12-28	14-28
Pluies	1-7	3-4	2-5	0-1	1-4	3-5
Tendances						



NOTE NATIONALE BIODIVERSITE

Les notes Nationales Biodiversité sont produites dans le cadre du projet global de réorientation du Bulletin Santé Végétal.

Elles sont publiées régulièrement et mettent en avant les pratiques agricoles concourant au maintien ou à l'amélioration de la biodiversité.

Ce mois ci, une **note sur les oiseaux et la santé des agroécosystèmes**. Cliquez directement sur la vignette pour télécharger la note ou consultez-là sur <u>cette page</u>. Note biodiversité N°4



STADES PHENOLOGIQUES

Sur les rameaux non gelés le stade majoritaire est « boutons floraux séparés ».

Les parcelles les plus tardives sont encore au stade «boutons floraux agglomérés» et les plus précoces de Gamay sont au stade «début floraison ».

Sur les parcelles totalement gelées, les contre-bourgeons démarrent. Les stades sont hétérogènes, ils s'échelonnent de « bourgeons dans le coton » à « éclatement des bourgeons ».







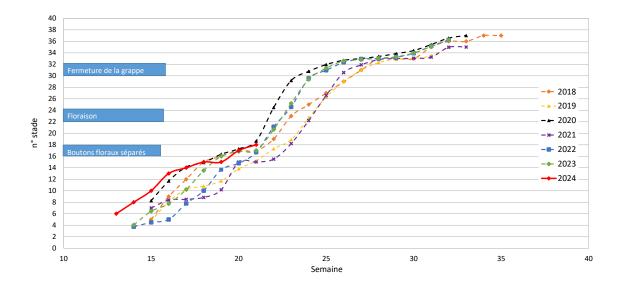
De gauche à droite : Stade 15 : boutons floraux agglomérés sur Mauzac. / Stade 17 : boutons floraux séparés sur Fer Servadou / Stade 20 : Début floraison sur Gamay

Tableau des stades phénologiques du vignoble (pour les vignes non touchées par le gel)

	Statut des inflorescences					
Cépages	Boutons floraux agglomérés	Boutons floraux séparés	Tout début floraison			
Gamay						
Loin de l'œil						
Syrah						
Fer servadou						
Duras						
Mauzac						
Merlot						

Code couleur :	Stade majoritaire	
Code codiedi .	Stade présent	





MILDIOU (PLASMOPARA VITICOLA)

Situation au vignoble : De nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes sont signalés sur les parcelles non traitées et sur le vignoble.

Modélisation (potentiel système IFV) :

Situation au 20 mai : La pression est forte sur tous les secteurs. Des contaminations épidémiques ont pu avoir lieu la semaine passée à chaque pluie supérieure à 3mm. Elles sont modélisées d'intensité moyenne. Les contaminations de fin avril/début mai sont en cours d'extériorisation.

Simulation du 21 au 27 mai : La pression va diminuer mais restera forte sur la majorité des secteurs à J+7. 3mm seront toujours suffisants pour entraîner des contaminations épidémiques selon le modèle. Les extériorisations des contaminations des 6 et 7 mai sont modélisées en fin de la semaine, précédant de peu les extériorisations des contaminations de la semaine passée. Le temps d'incubation modélisé continue de diminuer, il est d'environ 15 jours.

Évaluation du risque : La pression reste forte. Des contaminations sont possibles dès 3mm.

Des contaminations ont eu lieu au cours des pluies de la semaine dernière. Les nouveaux symptômes observés semblent correspondre aux pluies survenues fin avril/début mai. Des précipitations sont annoncées pour les prochains jours, des contaminations épidémiques sont possibles. Soyez très vigilants.



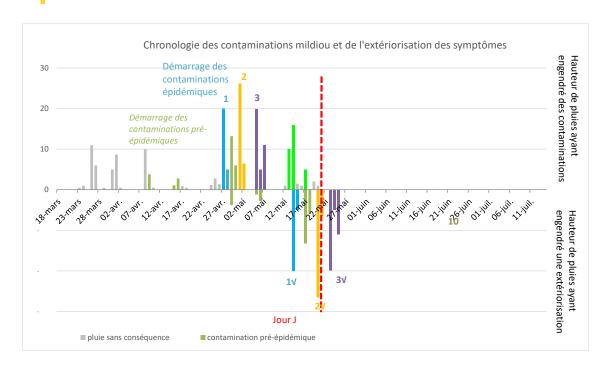


Tâches de mildiou et mildiou sur inflorescence—photos CA



Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui sont autant de support pour des contaminations primaires.

Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en <u>cliquant ici</u>.



BLACK ROT (GUIGNARDIA BIDWELLII)

Situation au vignoble

Des tâches récentes son observées sur les témoins non traités et des symptômes plus sporadiques sont aussi signalés sur le vignoble.

Évaluation du risque : Les pluies de la semaine dernière ont pu engendrer des contaminations. Des symptômes récents sont observés sur feuilles. Surveillez l'apparition des symptômes sur vos parcelles.

Surveillez le risque de pluie, des contaminations sont possibles. Restez très vigilants sur l'ensemble des parcelles.



Tâches récentes de black-rot. Photo CA81

△ Ne pas confondre:



De D à G: Phytotoxicité d'épamprage chimique (CA81) ; Dégâts de désherbant (CA82) ; Tâche de botrytis (CA81)

A cette période, des symptômes de brûlure du feuillage liés à la dérive de produits désherbants peuvent apparaître. Ces taches sont plutôt d'aspect chlorotique et se distinguent des contaminations de black-rot par l'absence de liseré brun sur le pourtour de la tâche. Afin de confirmer de manière formelle un symptôme de black-rot, il faut attendre l'apparition des pycnides (petits points violets) à la surface des taches soit en laissant la feuille au champ, soit en la mettant en chambre humide.

OIDIUM (ERYSIPHE NECATOR)

Situation dans les parcelles

Toujours pas de symptômes observés.

Évaluation du risque : La période de sensibilité est en cours sur la majorité des parcelles. Elle s'étale du stade « boutons floraux séparés » à « fermeture de la grappe ».

Techniques alternatives: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle: https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole

• Éléments de biologie

La période de grande sensibilité à l'oïdium débute au stade boutons floraux séparés. Pour rappel, la durée d'incubation de cette maladie est longue et les symptômes sont généralement visibles 3 semaines-1 mois après la phase de contamination.

VERS DE LA GRAPPE (LOBESIA BOTRANA)

Situation au vignoble

Le vol est terminé.

Modélisation (LOB,IFV)

Stade L1 majoritaire, début des L3.

Évaluation du risque :

Le vol est terminé. Il n'y a pas d'intervention à prévoir sur la 1_{ère} génération. C'est le niveau de dégâts en G1 qui permettra d'évaluer la pression et d'envisager une gestion ciblée sur la 2_{ème}



génération. Ce niveau de dégâts s'évalue à la floraison en dénombrant le nombre de glomérules pour 100 grappes. Prévoir des comptages à la floraison.

Techniques alternatives: La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique. https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/

CICADELLE VERTE (Empoasca vitis)

Situation au vignoble

Des adultes et de rares larves sont observés.

Évaluation du risque : Le risque est nul pour le moment, le nombre de larve est très faible.

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. Cette gestion se fait généralement sur les populations estivales.

Mesures prophylactiques:

L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place



Adulte de cicadelle verte - IFV

Biologie et description des symptômes

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. Plusieurs générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade. Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4éme stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

• Principe d'observations

Un dispositif de suivi des éclosions des œufs est mis en place à l'IFV. Ce dispositif permet à la DRAAF de définir les dates règlementaires d'intervention (1 mois après les premières éclosions). Ces résultats sont aussi validés par un suivi des larves sur le terrain. Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par les services de la DRAAF via le BSV.

Situation au vignoble

Les 1ères larves ont été observées autour du 13 mai.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention vont être fixées par la DRAAF.



Larve (L1) de Scaphoideus titanus



DIVERS

• Carence en potasse

Les premiers symptômes sont visibles.

Clorose ferrique

Présence de symptômes sur sol argilo-calcaire.



Carence en potasse – photo VINOVALIE



Chlorose ferrique _ photo CA81

<u>Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les</u> traitements phytosanitaires en période de floraison :

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille**, **le pois (***Pisum sativum***)**, **le soja et la vigne**.

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (Pisum sativum), du soja et de la vigne. Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui conformément à l'article suivent le coucher soleil, 3 de même arrêté. du ce Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Prochain BSV le 28 mai

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, Vinovalie Cave de Rabastens et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.